



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

Plan d'action et  
AAPG 2022

Septembre 2021

# ANR Tour 2022

## La présentation du plan d'action 2022 et de son AAPG

- **2022 : le programme et l'AAPG**
  - La continuité de l'action
  - Des engagements
  - L'Appel à projets générique
  - Quelques éléments clés sur les appels spécifiques
- **L'ANR et vous : les projets financés et leur répartition**

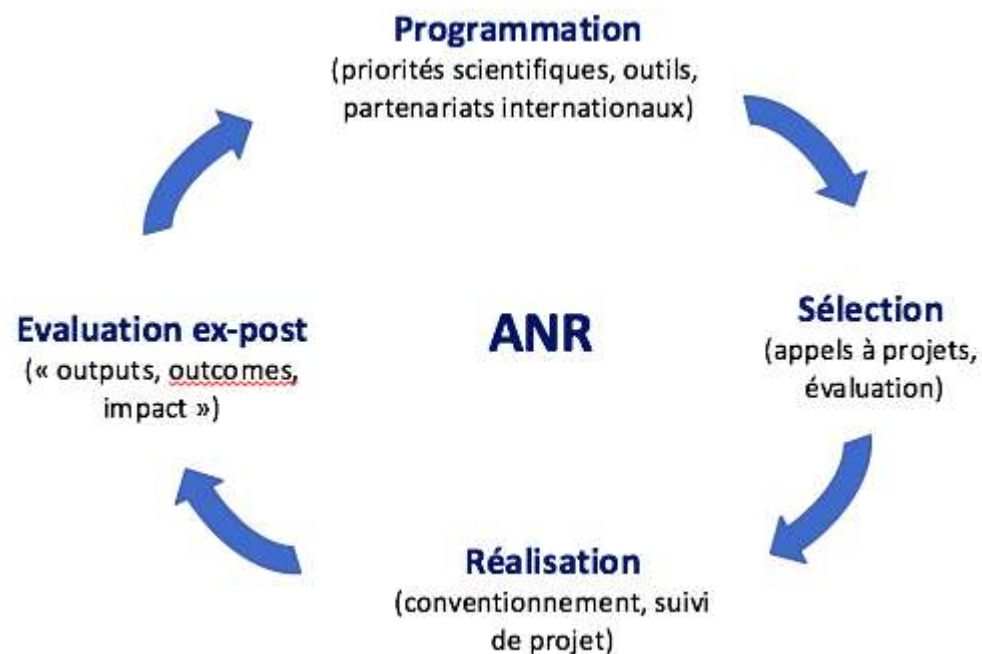
## Une offre de webinaires thématiques

- **Scientifiques**
  - Axes scientifiques
  - Europe – International
  - Partenariats Public-Privé
- **Administratifs, financiers et juridiques**
  - Règlement Financier
  - Nouveaux outils pour le suivi
  - Accords de consortium
  - RGPD à l'international

# L'ANR : ses missions, ses principes et ses engagements

# Nos missions et leur mise en œuvre

- **Financer et promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie** ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé
- **Mettre en œuvre la programmation arrêtée par le ministère** chargé de la recherche
- **Gérer de grands programmes d'investissement de l'Etat** dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Renforcer les coopérations scientifiques au plan européen et international
- **Analyser l'évolution de l'offre de recherche et mesurer l'impact** des financements alloués par l'agence sur la production scientifique nationale



# Nos engagements

- Garantir la qualité, l'efficacité et la transparence des processus
- Être au service de la Science
- Contribuer à faire évoluer la culture scientifique

# Garantir la qualité, l'efficacité et la transparence des processus

- **Certification ISO 9001**
  - Pour l'ensemble des processus liés à la sélection et au conventionnement de l'appel à projets générique
- **Transparence des processus de sélection**
  - Transmission des expertises externes
  - Droit de réponse (AAPG)
  - Rapports des comités
  - Un droit de recours
  - ANR Tour

# Principe fondamental : l'évaluation par les pairs

- **Evaluateurs siégeant dans un comité**
  - **Bureau du comité**
    - Président.e – référent.e (recruté.e sur appel à candidature et formé.e par l'ANR)
    - 2 Vice-président.e.s
  - **Membres**
    - Personnalités qualifiées françaises ou étrangères appartenant aux communautés de recherche nommées par l'ANR sur proposition du Président
- **Expert.e.s**
  - Spécialistes français ou étrangers du domaine concerné par le projet
  - Sur proposition des membres de comité et sollicités par l'ANR
  - Évaluent en toute indépendance les pré-propositions et/ou les propositions détaillées

# Déontologie

- Engagement de confidentialité

- Les scientifiques sollicités s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents portés à leur connaissance
- L'engagement de confidentialité a été révisé pour la tenue inédite des comités en distanciel en raison de la crise sanitaire

- Gestion des conflits d'intérêt

- Les scientifiques sollicités s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêts
- Les membres de comité (et les personnels ANR) signent la charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'ANR
- L'ANR vérifie les conflits d'intérêts tout au long du processus d'évaluation et de sélection
- L'ANR examine tous les signalements liés à des conflits d'intérêts



# Pour une recherche intègre et responsable

Afin de contribuer à faire évoluer la culture scientifique, l'ANR a pris des engagements forts dessinant un cadre favorable à la conduite de recherches intègres et responsables.

Ces engagements portent sur l'intégrité scientifique, l'égalité, la Science ouverte, DORA, Nagoya, les ODD, PPST et CSTI.

L'enjeu est bien de restaurer le lien de confiance entre science et société !

# Applications concrètes de ces engagements

- Science ouverte
  - Dépôt des publications dans HAL
  - Transmission d'un plan de gestion des données
- DORA
  - CV analytique
  - Evaluation qualitative
- Egalité
  - Dimension sexe et/ou genre dans les projets
- Nagoya
  - Transmission du récépissé de la déclaration de due diligence
- CSTI
  - Promouvoir la culture scientifique

Présidents et  
présidentes de  
comité reçoivent  
des formations



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

# L'ANR et vous

Plan d'action et AAPG 2022



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

Chiffres clés  
Plan d'Action et  
Appel à projets générique  
Données nationales de 2014 à 2020

SEPTEMBRE 2021

# Vue d'ensemble

## Echelle nationale

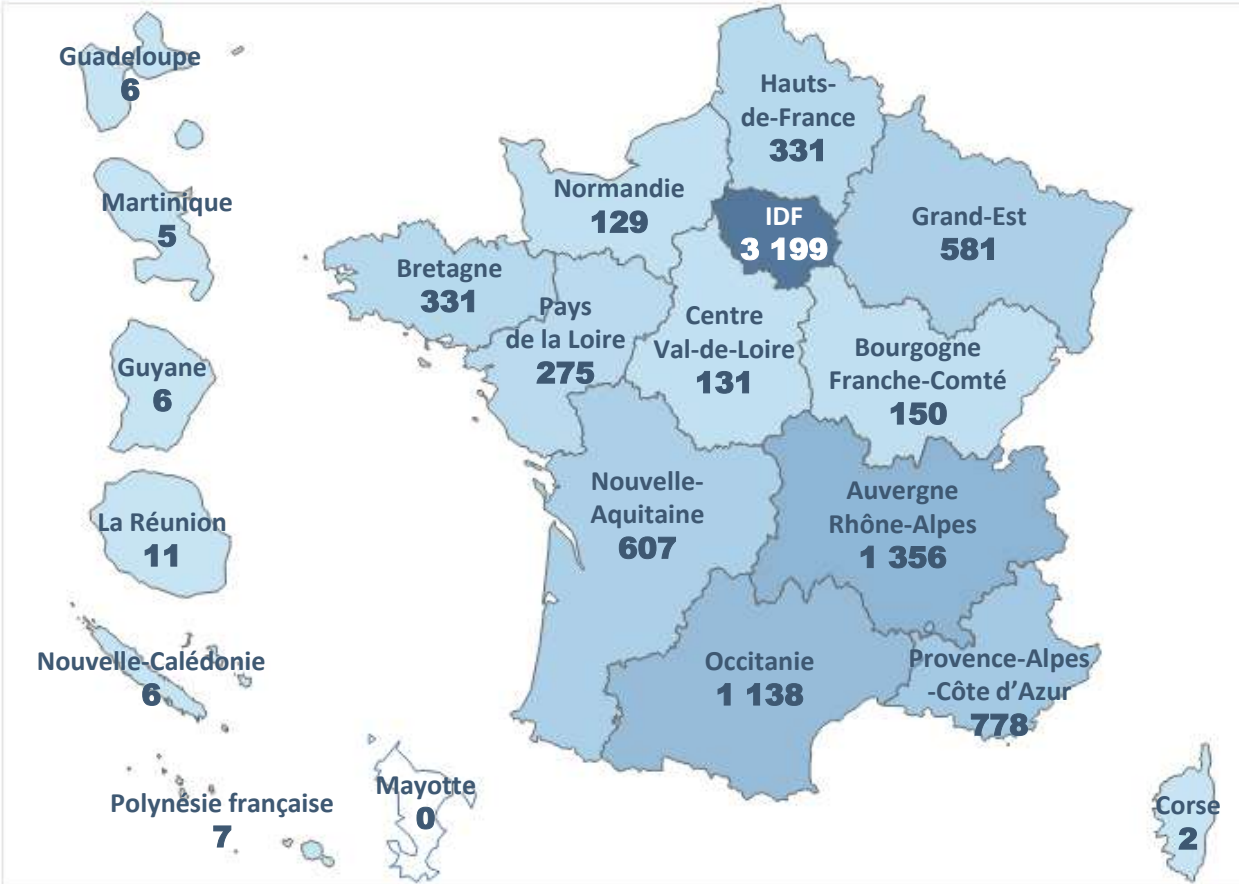
### Périmètre : **Plan d'action 2014-2020**



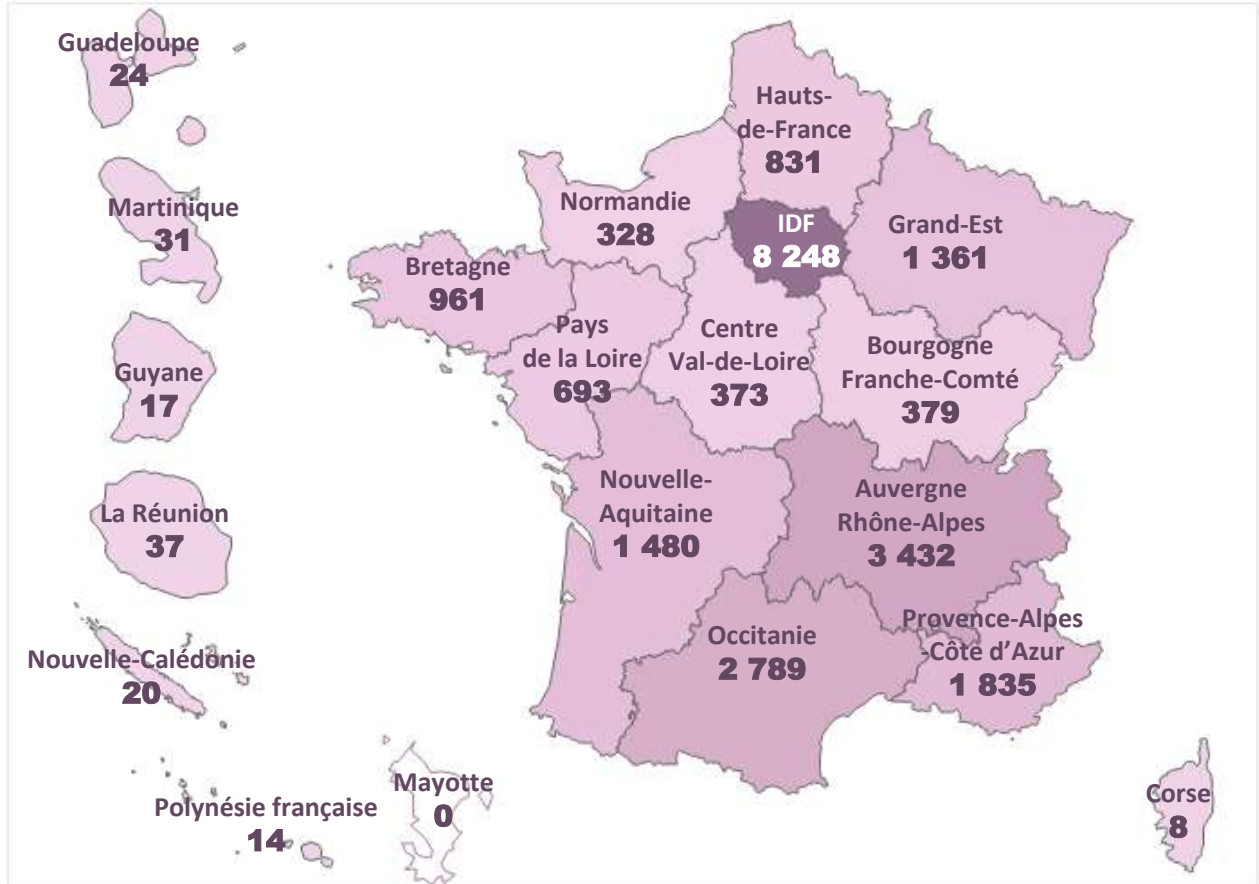
# REPARTITION REGIONALE DES PROJETS ANR

Tous appels confondus du Plan d'Action (2014 - 2020)

## Répartition des coordinations, par région



## Répartition des participations, par région

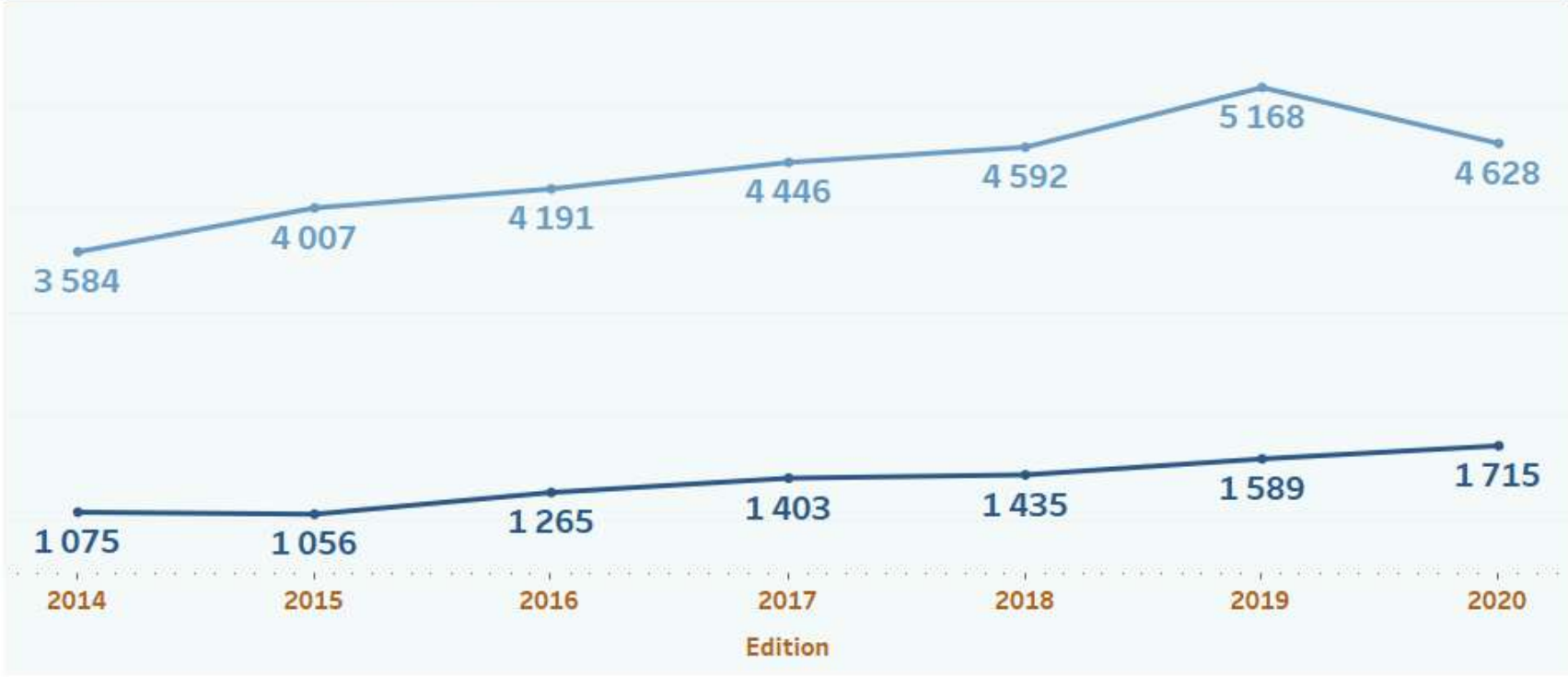


# CHIFFRES CLES FRANCE

Tous appels confondus du Plan d'Action (2014 - 2020)

€ AIDE ALLOUÉE : 3,48 Mds €

## Projets financés et participations entre 2014 et 2020



Nombre de participations\* :  
30 616



Nombre de projets :  
9 538

Légende ■ Total Participations  
■ Coordinations Projets

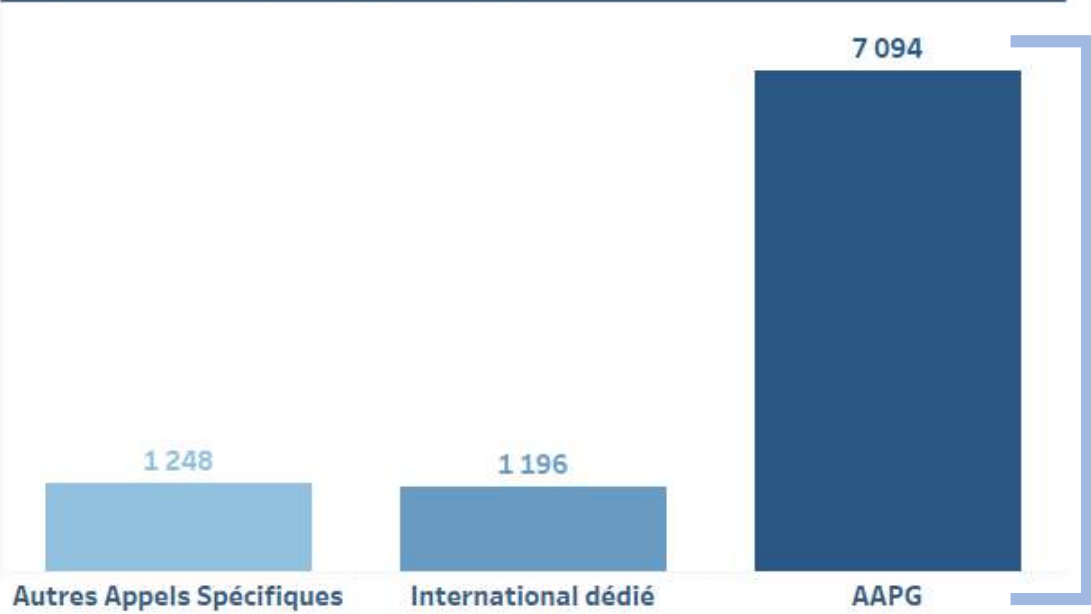
(\* inclut les participations étrangères et les coordinations)

# CHIFFRES CLES FRANCE

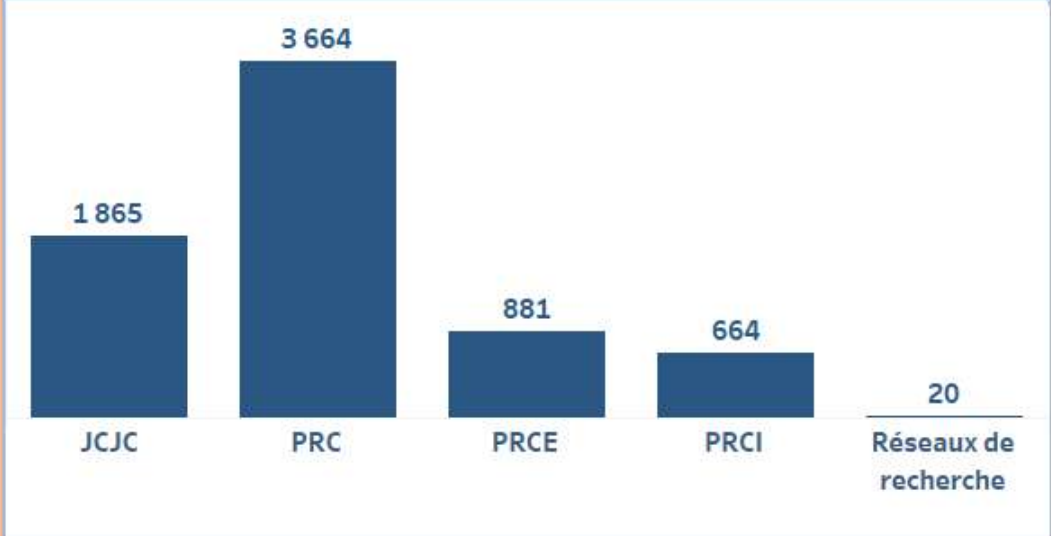
Tous appels confondus du Plan d'Action (2014 - 2020)

 **NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS : 9 538**

## Répartition par type d'appel



## Répartition par Instrument (AAPG)



*(Réseau de recherche existe en 2014 uniquement => devient MRSEI à partir de 2015)*



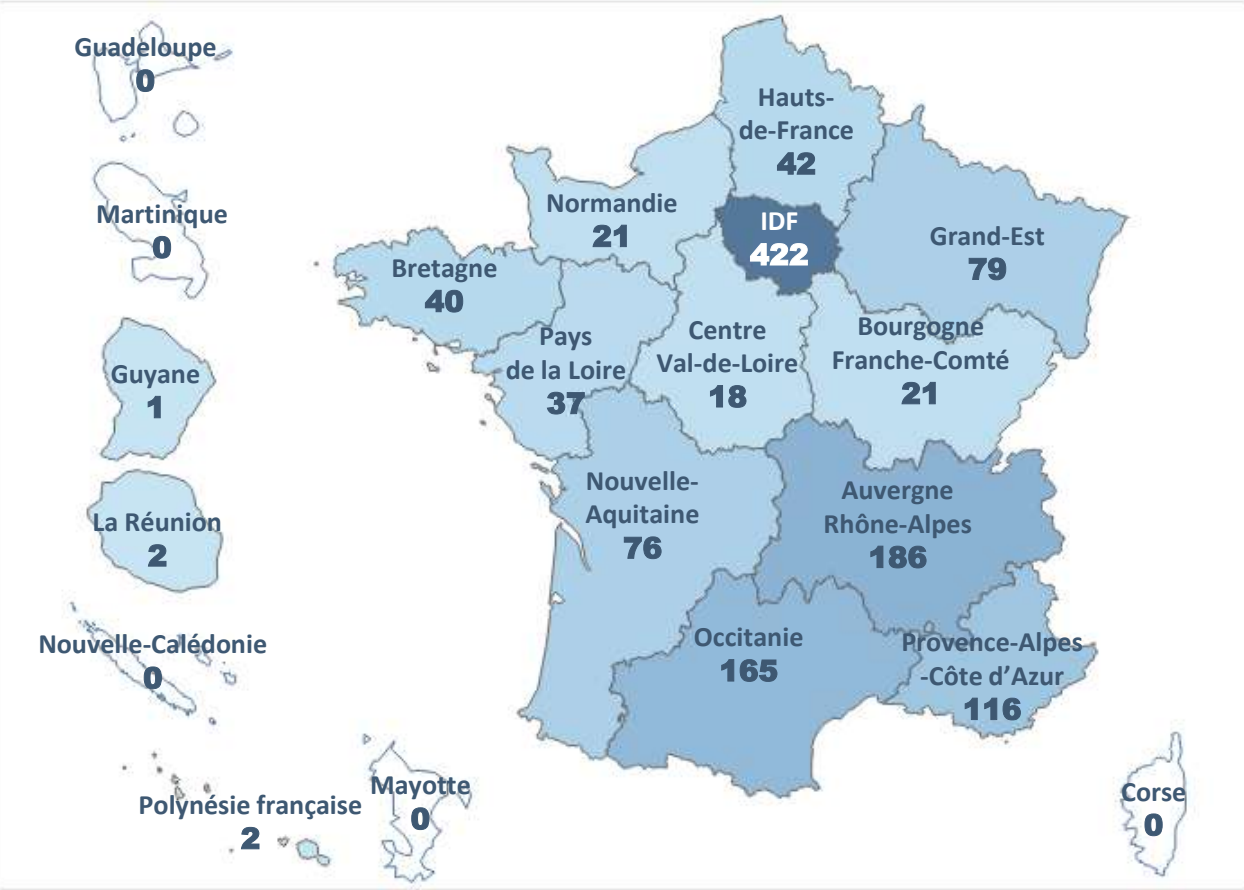
# Vue d'ensemble Echelle nationale Périmètre : **AAPG 2020**



# REPARTITION REGIONALE DES PROJETS ANR

AAPG 2020

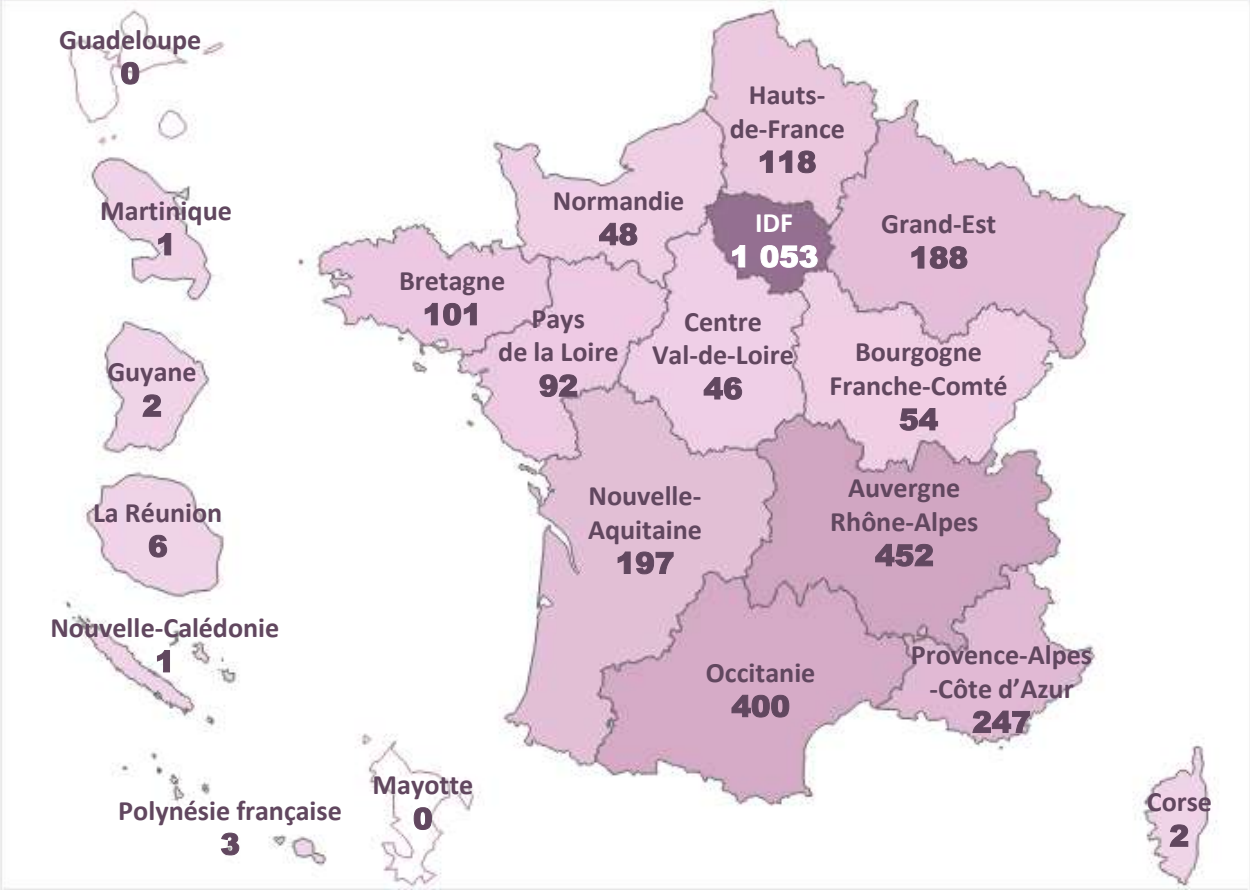
## Répartition des coordinations, par région (2020)



Nombre de coordinations dans la région



## Répartition des participations, par région (2020)



Nombre de participations\* dans la région



(\*includ les coordinations)

Répartition des projets financés par instrument, nombre de partenaires et budget total sur la période

**1 229**  
Projets financés

**353** JC  
**661** PRC  
**114** PRCE  
**101** PRCI



**3 328**

Participations

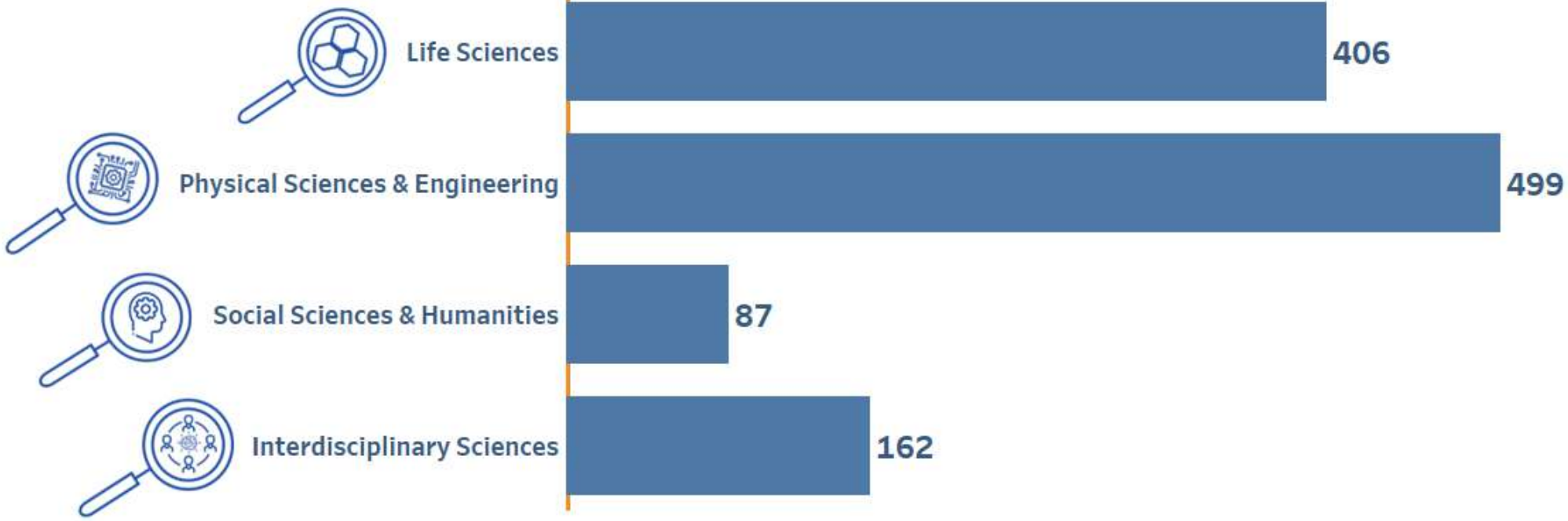
**500 M€**





### NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS 1 229

#### Répartition des projets financés selon la classification disciplinaire du Conseil Européen de la Recherche (ERC)



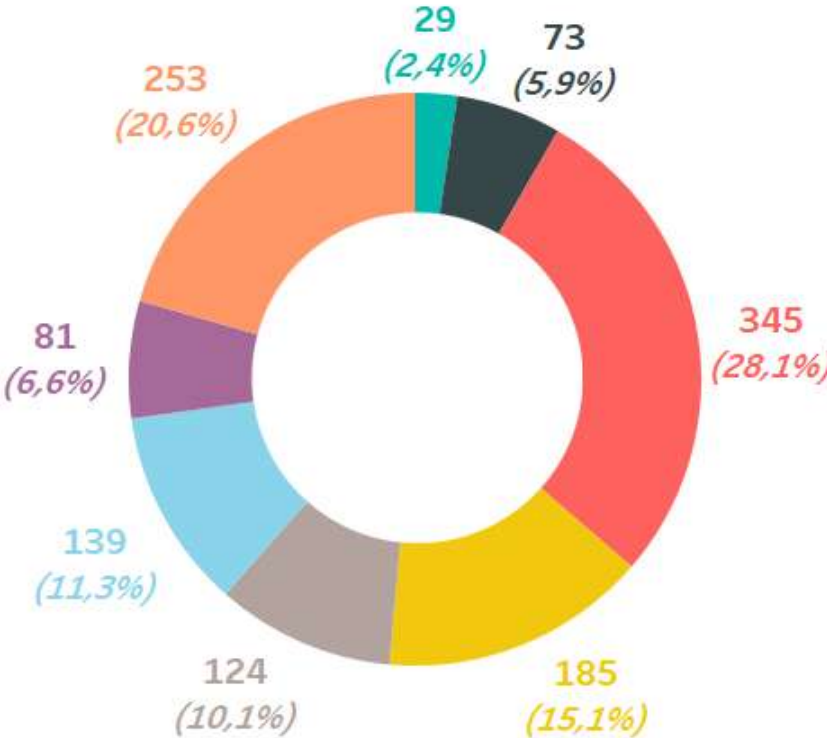
Informations déclaratives => les disciplines ERC sont renseignées par les chercheurs lors du dépôt des projets.  
Il peut y avoir quelques projets où l'information n'est pas renseignée

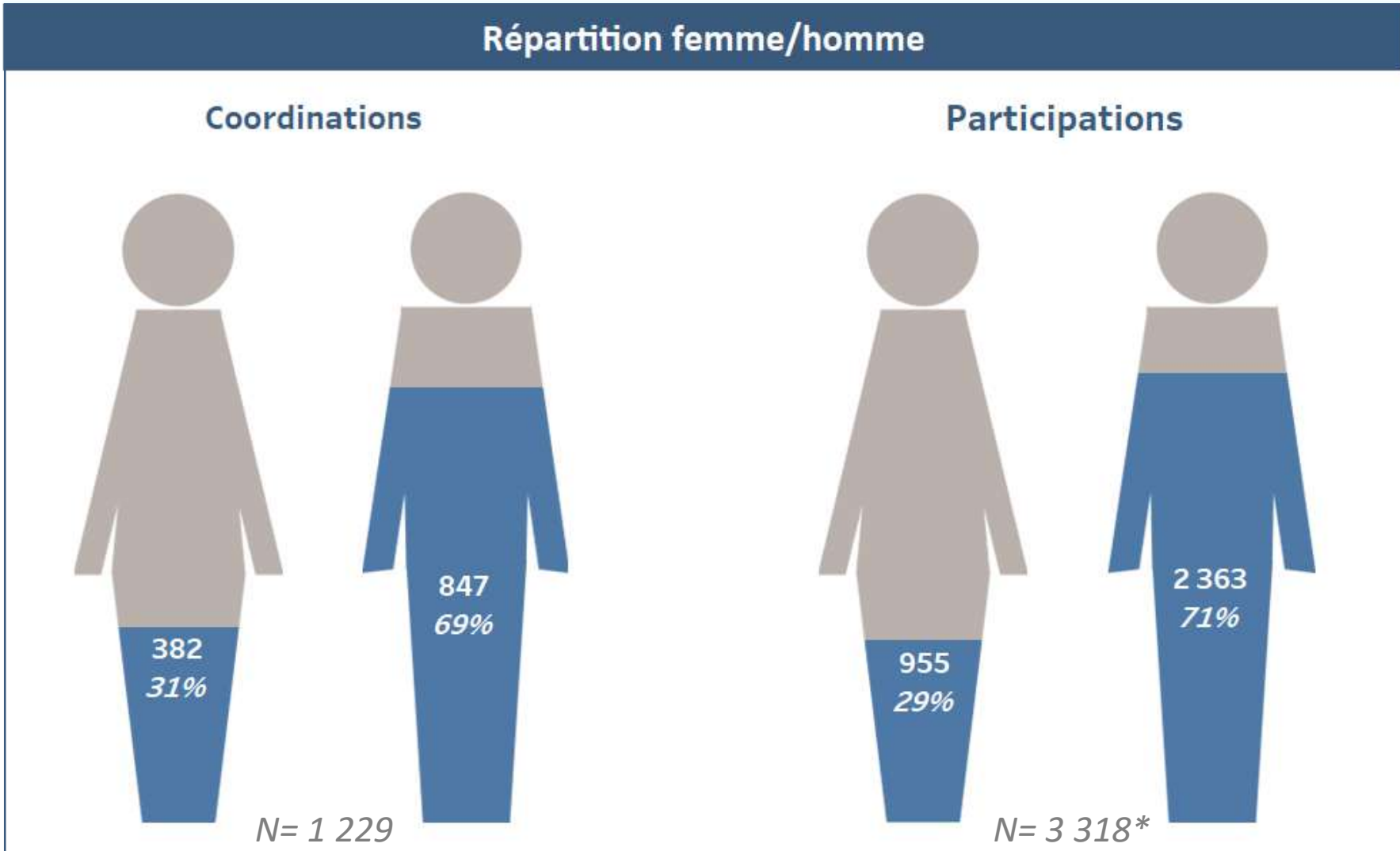


### NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS 1 229

#### Répartition des projets financés selon la classification ANR des Comités de pilotage de la programmation

Mathématiques
Physique
Sciences de la Vie
Sciences de l'Énergie et des Matériaux
Sciences de l'Environnement
Sciences du Numérique
Sciences Humaines et Sociales
Domaines transversaux





Nombre de participations\* :  
3 328



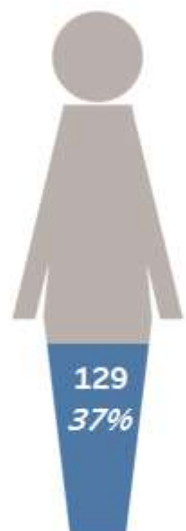
Nombre de projets :  
1 229

\*(10 ND)

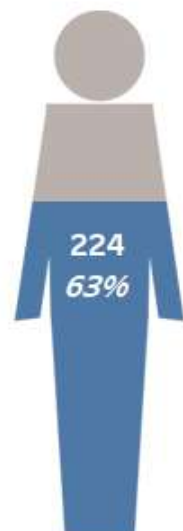
\*(inclut les coordinations)

### Repartition femmes/hommes par instrument (coordinations)

JCJC



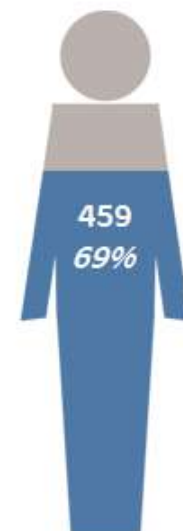
N= 353



PRC



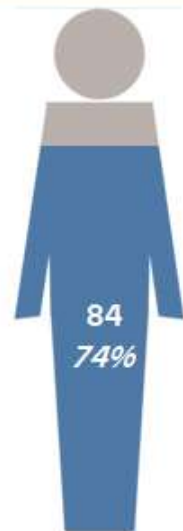
N= 661



PRCE



N= 114



PRCI



N= 101

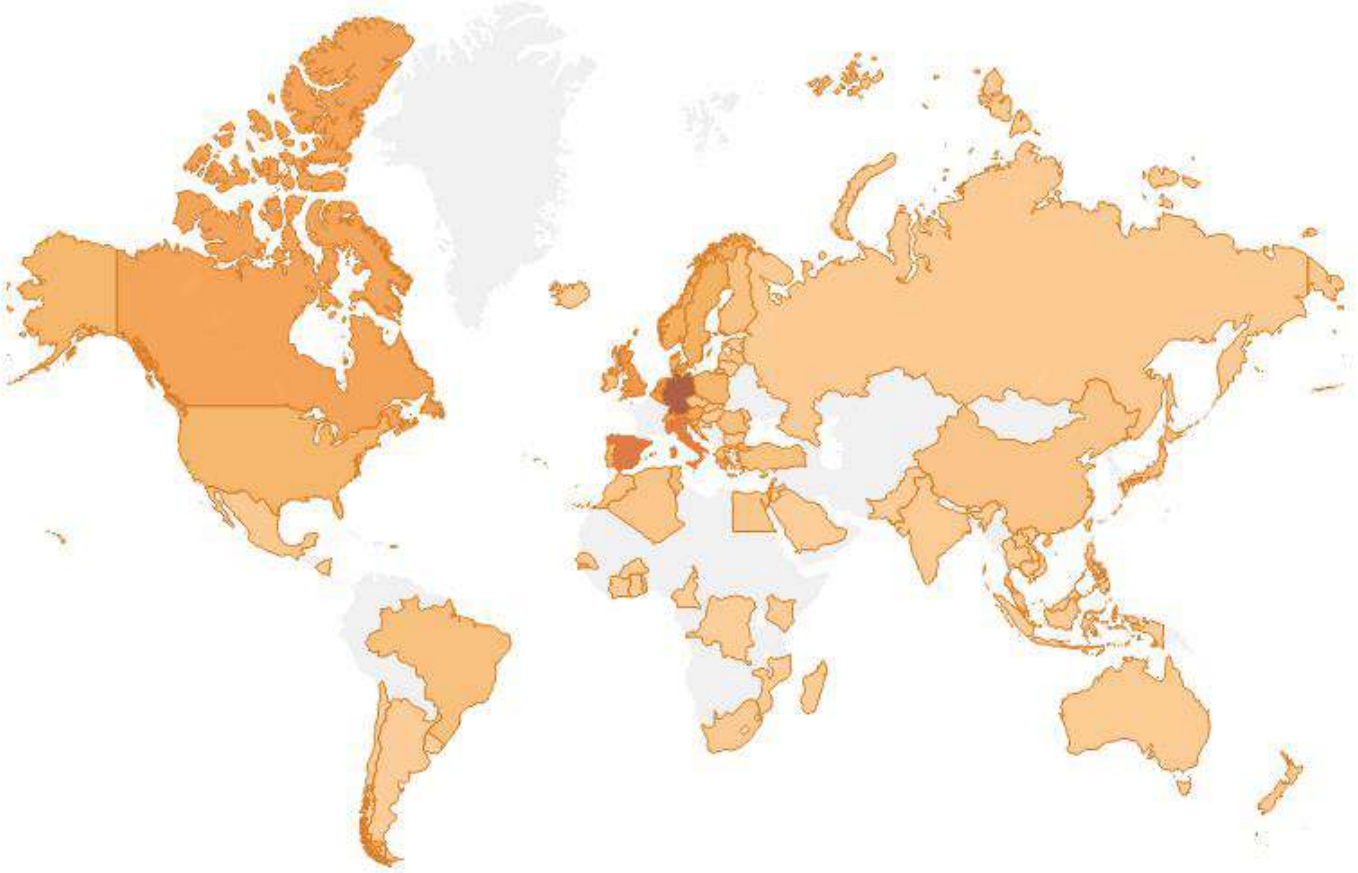


Vue d'ensemble  
Echelle mondiale  
Périmètre : **Plan d'action 2014-2020**

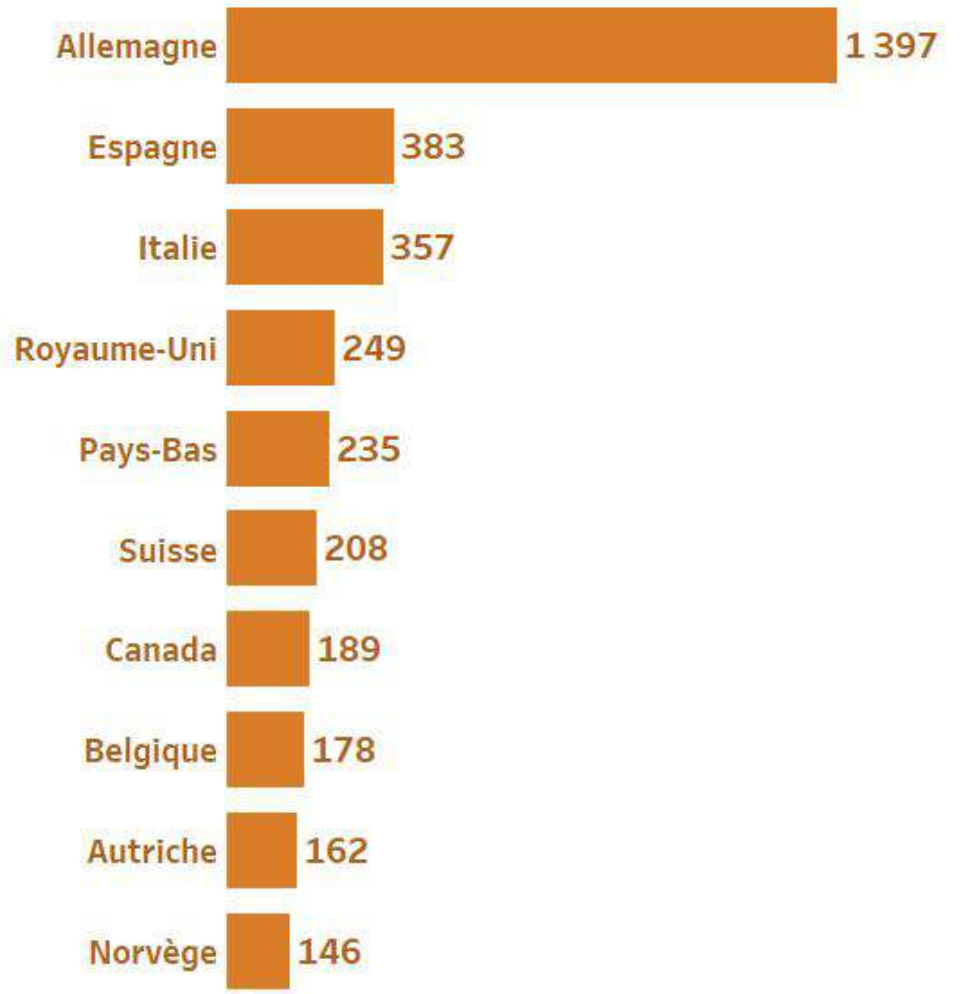




### Partenaires étrangers\* des projets internationaux (PA 2014-2020)



### TOP 10 des pays partenaires



(\* Seuls les partenaires financés par une agence étrangère dans le cadre d'un accord avec l'ANR sont pris en considération, les partenaires financés sur fonds propres ne sont pas représentés)

# Le programme pour 2022

| Plan d'action et AAPG 2022



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

# Contexte LPR et Plan de relance

- Ce que ça change :
  - Budget d'intervention ANR en augmentation
  - Des taux de sélection supérieurs (AAPG)
  - De nouveaux instruments de financement
  - L'intégration de la CSTI (1% du budget ANR)
  - Un portail des appels à projets (ouverture en septembre)

2021-2022 : l'ANR bénéficie du Plan de relance

Et toujours des mesures de simplification...

# Les appels à projets du plan d'action 2022

## ■ L'appel à projets générique

- Instruments de financement : JCJC, **PRME**, PRC, PRCE, PRCI,
- **56** comités d'évaluation scientifique
- Sélection en 2 temps (excepté pour les PRCI)

## ■ Des appels spécifiques

- Tournés vers l'Europe et l'international : bilatéraux, JPI, ERA-NET, MRSEI, T-ERC, **Access ERC**, Belmont Forum...
- Centrés sur le partenariat public/privé : **PRPP**, Labcom, Chaires industrielles, Instituts Carnot, Astrid, Astrid Maturation
- Challenges ou Flashes annoncés au fil de l'eau sur le site de l'ANR

# L'appel à projets générique

Plan d'action et AAPG 2022



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

# 56 axes de recherche

- **37 axes de recherche** sont ainsi présentés au sein de **7 domaines disciplinaires** :
  - Sciences de l'environnement (4 axes)
  - Sciences de la matière et de l'ingénierie (6 axes)
  - Sciences de la vie (11 axes)
  - **Sciences humaines et sociales (7 axes)**
  - Sciences du numérique (6 axes)
  - Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
  - Physique sub-atomique, sciences de l'Univers et sciences de la terre (2 axes)
- **19 axes de recherche** correspondent à des **enjeux transversaux**, déclinés au sein de **7 domaines transversaux**
  - Science de la Durabilité (1 axe éponyme)
  - Une seule santé (« One Health) (3 axes)
  - La transition écologique et environnementale (3 axes)
  - La transition énergétique (2 axes)
  - Les transitions technologiques (4 axes)
  - La transformation numérique (3 axes)
  - Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)
- A chaque axe de recherche correspond un **CES** (comité d'évaluation scientifique de l'AAPG)

*Le détail des domaines et des axes est présenté dans les webinaires thématiques*

# Les priorités stratégiques de l'Etat

- **Reconduction de 6 priorités nationales**
  - **Intelligence artificielle** (Plan IA)
  - **Sciences humaines et sociales** (Plan SHS)
  - **Technologies quantiques** (Plan TQ)
  - **Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement** (Plan Autisme)
  - **Recherche translationnelle sur les maladies rares** (Plan national maladies rares)
  - **Production de bio-médicaments**
- **Un contexte et une priorité Covid-19** : *aborder la post-pandémie et se prémunir de futures épidémies*
- **Une articulation avec les futurs PEPR** (*Programmes et équipements prioritaires de recherche*) **Information à venir**

# Les instruments de financement

- Jeune chercheuse – jeune chercheur : **JCJC** (quelques modifications)
- **Projet de recherche mono-équipe : PRME** (nouvel instrument)
- Projet de recherche collaborative : **PRC**
- Projet de recherche collaborative – Entreprise : **PRCE**
- Projet de recherche collaborative – International : **PRCI**



# Jeunes chercheurs-Jeunes chercheuses : JCJC

- **Objectif :**
  - Favoriser la prise de responsabilité
  - Encourager les approches novatrices et originales
  - Tremplin pour les jeunes chercheurs et chercheuses français.e.s vers l'ERC
- **Candidat.e :**
  - Docteur.e.s ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans (après le 01 janvier 2011 sauf dérogation) et **au maximum 5 ans après la prise de fonction au sein d'un organisme ou établissement de recherche (après le 01 janvier 2016)**
  - **Ouvert uniquement aux titulaires permanents d'un CDD ou CDI couvrant la durée totale du projet**
- **Financement** de l'équipe du jeune chercheur et de la jeune chercheuse
  - Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide
  - Des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont néanmoins possibles
  - **Le financement au titre du JCJC ne peut être obtenu qu'une seule fois au cours de la carrière à partir de l'édition 2022**

# Projet de recherche mono équipe : PRME

- **Objectifs :**
  - Soutenir les projets ambitieux et au caractère novateur remarquable
- **Conditions**
  - Porté par la ou le responsable **d'une équipe constituée et pérenne**
  - **Forte implication** du coordinateur ou de la coordinatrice (*a minima* 40% ETPR)
  - *A minima* 2 ETPR impliqués dans le PRME (consulter le guide de l'AAPG et la FAQ)
- **Financement** de l'équipe du coordinateur ou de la coordinatrice
  - **Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide**
  - Pas de changement de coordination en cours de projet
  - **Pas de collaboration**

***Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.***

# Projet de recherche collaborative : PRC

- **Objectifs :**

- Favoriser l'excellence scientifique et le développement de concepts novateurs
- Mise en commun de compétences pour atteindre les objectifs scientifiques d'un projet de recherche
- Favoriser l'interdisciplinarité (selon la thématique abordée)

- **Attentes :**

- Originalité et excellence scientifique
- Plus-value de la collaboration pour atteindre des objectifs communs

*Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.*

*Comprend toutes les formes de collaboration de recherche autres que celles concernées par les PRCE et PRCI*

# Projet de recherche collaborative avec entreprise : PRCE

## ▪ Objectifs :

- Nouveaux axes de recherches pour les **laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligibles au financement de l'ANR en lien avec le secteur privé français**
- Favoriser l'innovation au sein des **sociétés conduisant des travaux de R&D**

## ▪ Attentes :

- **Partenariat public-privé \***
- Collaboration effective (*la prestation de service n'est pas concernée*)
- Partage de compétences

*\* au moins un laboratoire de recherche académique ou assimilé français doit être identifié dans le consortium.*

# Projet de recherche collaborative à l'international : PRCI

- **Principes :**

- Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères
- Chaque agence finance ses équipes nationales

- **Objectif :** faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays

- **Attentes :**

- Collaboration équilibrée
- Implication des coordinateurs/coordinatrices scientifiques dans chacun des pays
- Plus-value scientifique de la collaboration

- **Modalités particulières de dépôt :**

- **Enregistrement étape 1** (sauf Lead externe)
- Dépôt du projet complet en étape 2
- **Voir les annexes spécifiques à chaque pays**

- **Sélection opérée par pays (en lien avec l'agence étrangère)**

Brésil FAPESP – Québec –  
Luxembourg  
Etats-Unis – Allemagne –  
Autriche - Suisse  
Hong-Kong – Brésil FACEPE -  
Russie – Singapour - Taïwan

# L'éligibilité\*

## Le consortium :

- **Porteur de projet** : toute personne titulaire d'un CDI ou CDD appartenant à un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.
- **Tous les consortia (PRC/PRCE/PRCI)** doivent faire intervenir au moins un **laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.**

## En cours de processus :

- **Le coordinateur ou la coordinatrice du projet, l'instrument de financement et le comité d'évaluation définis lors de la soumission de la pré-proposition et de l'enregistrement pour les PRCI ne peuvent être modifiés au cours du processus de sélection de l'appel à projets.**
- **Le coordinateur ou la coordinatrice d'un projet PRME ne peut être modifié.e en cours de projet**

\* Voir les textes de référence de l'AAPG et du guide de l'AAPG

# Eligibilité\*

## L'implication

- Un chercheur ou une chercheuse ne peut soumettre **qu'un seul projet** en tant que **coordinateur/ coordinatrice** et ne peut être impliqué.e (comme coordinateur/coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire de projet) dans plus de 3 projets PRC, PRCE, PRCI déposés à l'ANR dans le cadre de l'appel à projets générique 2022 et dans le cadre du programme FRAL SHS du plan d'action 2022.
- Un chercheur ou une chercheuse déposant un **PRME** ne peut déposer un projet JCJC, PRC, PRCE, PRME ou PRCI pendant les deux premières années du PRME ou être impliqué.e comme responsable scientifique dans un autre projet JCJC, PRC, PRCE, PRCI déposé à l'ANR dans le cadre de l'AAPG 2022 ou du FRAL SHS du plan d'action 2022.
- Une **coordinatrice ou un coordinateur** d'un projet PRC, PRCE, PRCI ou JCJC **financé à l'édition 2021** de l'appel à projets générique **ne peut déposer en tant que coordinateur ou coordinatrice** un projet PRC, PRCE, PRCI, PRME ou JCJC **à l'édition 2022** de l'appel à projets générique. Il peut néanmoins être responsable scientifique d'un partenaire ou participant à un projet PRC, PRCE ou PRCI déposé à l'édition 2022.
- Un **coordinateur ou une coordinatrice d'un projet JCJC en cours de financement** ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un autre projet JCJC, PRME, PRC, PRCE, PRCI de l'appel à projets générique ou du FRAL SHS **pendant la durée de son projet JCJC**. Il/elle peut néanmoins participer à projet PRME, PRC, PRCE, PRCI, FRAL SHS déposé à l'édition 2022. **Un chercheur ou une chercheuse ayant déjà obtenu un JCJC sur les éditions antérieures ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un projet JCJC de l'édition 2022.**

\* Voir les textes de référence de l'AAPG et du guide de l'AAPG

# Le processus d'évaluation et de sélection

## Une sélection basée sur un processus en 2 étapes

- Etape 1 :
  - Sélection sur la base d'une pré-proposition de 4 pages
  - **Environ 3000** pré-propositions sélectionnées
  - **Évaluation par les comités (CES)**

*Les projets classés en liste complémentaire et non financés en 2021 sont directement qualifiés en étape 2 / 2022 (mais doivent déposer une pré-proposition ayant le même acronyme, le/la même coordinateur/coordinatrice et un consortium comparable)*

- Etape 2 :
  - Sélection sur la base d'une proposition détaillée de 20 pages
  - Evaluation par expert.e.s et comités (CES)
  - **Réponses aux expert.e.s (droit de réponse aux expert.e.s)**



# Les critères d'évaluation

## Différenciation des critères étapes 1 et 2

- **2 critères** principaux en étape 1
- **3 critères** principaux en étape 2
- **Des sous-critères aux deux étapes**
  - Ils constituent un guide pour le déposant et pour l'évaluateur

*Le critère relatif à la qualité et l'ambition scientifique est discriminant  
(nécessité d'obtenir une note A sur ce critère)*

# Critères étape 1

PRCE	PRC	PRME	JCJC
<b>Critère 1 : Qualité et ambition scientifique</b> <b>Critère discriminant : notation A obligatoire</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche</li> <li>▪ Caractère novateur, originalité et/ou ambition, positionnement par rapport à l'état de l'art</li> <li>▪ <b>Pertinence de la méthodologie au regard des aspects disciplinaires, interdisciplinaires ou transdisciplinaires</b></li> <li>▪ Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi</li> </ul>			
<b>Critère 2 : Organisation et réalisation du projet</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compétence, expertise et implication du coordinateur /de la coordinatrice scientifique</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité et expertise de l'équipe qui réalisera le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur / de la coordinatrice et au développement de son équipe</li> </ul>	

# Critères étape 2

PRCI	PRCE	PRC	PRME	JCJC
<b>Critère 1 : Qualité et ambition scientifique</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche</li> <li>Caractère novateur, originalité et/ou ambition, positionnement par rapport à l'état de l'art</li> <li>Pertinence de la méthodologie au regard des aspects disciplinaires, interdisciplinaires ou transdisciplinaires, gestion des risques scientifiques et prise en compte de la dimension sexe et/ou genre</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi</li> </ul>				
<b>Critère 2 : Organisation et réalisation du projet</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique ou de la coordinatrice scientifique</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité du consortium, implication des partenaires, complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité et expertise de l'équipe qui réalisera le projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apport du projet à la prise de responsabilité du porteur et au développement de son équipe</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet</li> </ul>				
<b>Critère 3 : Impact et retombées du projet</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle, valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats, y compris promotion de la culture scientifique, technique et industrielle</li> </ul>		

# Les points d'attention avant de déposer une pré-proposition

- Le choix du coordinateur/coordinatrice, de l'axe (CES), de l'instrument
- Les engagements des participants à un projet
- Les limites d'implication de tous les participants
- Les limites liées à l'éligibilité (notamment JCJC et PRME)
- Dès la pré-proposition, déterminer le plus précisément possible le budget du projet et des partenaires en lien avec les services compétents (*les modifications en étape 2 ne pourront dépasser 7%*)

# Contacts AAPG

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les points de contact
- Pour l'appel à projets générique
  - des contacts pour chaque axe de recherche
  - Des adresses génériques pour toute question
    - d'ordre scientifique : [aapg.science@anr.fr](mailto:aapg.science@anr.fr)
    - Administrative ou financière : [aapg.adfi@anr.fr](mailto:aapg.adfi@anr.fr)
    - Informatique : [aapg.si@anr.fr](mailto:aapg.si@anr.fr)

# Les autres appels du plan d'action 2022

# Les appels tournés vers l'Europe et l'international

- **L'ANR soutient la participation des chercheurs français aux projets européens**
  - T-ERC (passage Starting – Consolidator possible en 2022)
  - **ACCESS ERC** : en 2022, dans une phase d'expérimentation pour les SHS
  - MRSEI
- **L'ANR soutient les collaborations bilatérales et multilatérales**
  - Appels bilatéraux et PRCI (instrument de l'AAPG)
  - JPI : participation aux 10 JPI
  - ERA-Net (+35)
  - CSA (4)
  - Art. 185
  - Belmont Forum...

# Les appels centrés sur le partenariat public-privé

- **PRPP** (*un format en cours de définition ; lancement prévu 1<sup>er</sup> semestre 2022*)
  - Favoriser le développement de nouvelles dynamiques partenariales public-privé
  - Permettre la montée en maturité technologique ou sociale
  - Projets courts (18 à 36 mois)
  - Forte implication des partenaires industriel et académique
- **LabCom**
  - Soutien à la création de laboratoires communs
  - Développer le potentiel de partenariat industriel et de transfert existant chez les acteurs de la recherche académique vers les PME, TPE et ETI.
- **Chaires industrielles**
  - Ouverture d'une chaire dans un laboratoire public en co-construction avec une entreprise
  - Chaire dédiée à un domaine stratégique et prioritaire pour les entreprises françaises
- **Instituts Carnot**



# Les appels dédiés à des besoins de recherche spécifiques

## ■ Challenges :

- Favoriser la levée de verrous scientifiques, technologiques, méthodologiques ou relatifs à des enjeux de société
- Encourager plusieurs équipes à travailler simultanément sur une même problématique

## ■ Flash

- Répondre à un besoin de connaissances suite à un événement exceptionnel : SIOMRI, ...

# Les appels en collaboration avec des partenaires institutionnels

- **Développer un réseau de partenaires institutionnels**
  - AID (Agence de l'Innovation Défense)
  - SGDSN (Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale)
  - OFB (Office français de la biodiversité)
- **Soutenir des projets de recherche dans les secteurs d'intérêts de ces partenaires**
- **Opérer des appels pour des partenaires notamment avec les Régions de France (*Normandie, Hauts de France, Grand-Est, Pays de Loire...*)**
  - **Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE pour la région Guadeloupe**
  - **AMI – S.I.O.M.R.I** (Solutions Innovantes et Opérationnelles dans le domaine de la Maîtrise des Risques Industriels au sein d'un environnement urbain et dense) avec la région Normandie et Hauts de France



À LA RENCONTRE  
DES ACTEURS  
DE LA RECHERCHE

# Accompagnement Pôles Projets ANR Générique

Septembre 2021

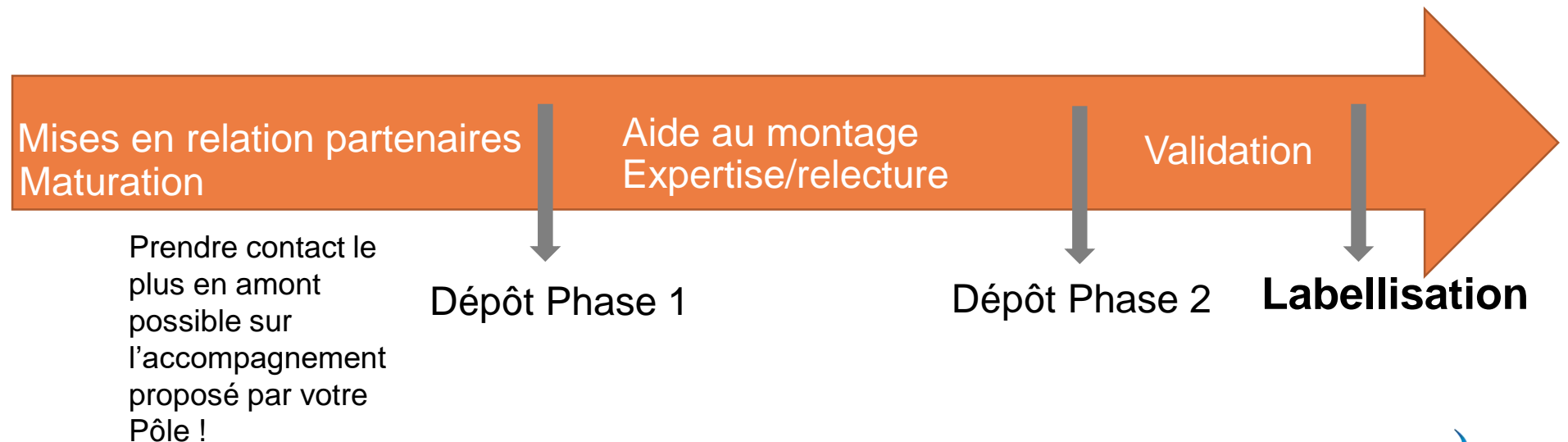
---

# Actions d'accompagnement

## Avant le projet

Recherche et mise en relation avec des partenaires (notamment industriels) et/ou experts techniques  
Informations sur le potentiel de valorisation et les marchés potentiels à terme  
Etat de l'art (notamment projets antérieurs labellisés ou soutenus)  
Expertise technique  
Aide à la maturation et au montage (comités d'experts, relecture de dossiers..)

**Les demandes de labellisation sont à renseigner par les laboratoires sur la plateforme dès la phase 1. Il n'est pas possible de le faire ensuite.**



# Actions d'accompagnement

## Pendant le projet

Conseils et outils de gestion de projets

Mise en relation avec des end-users et/ou experts

Participation au kick off et à l'évènement de clôture du projet

Communication/dissémination (événements, site Internet)

## Après le projet

Aide au montage d'un projet à plus haut TRL pour aller jusqu'au démonstrateur : recherche de partenaires, maturation, choix du guichet, labellisation, etc.

Dissémination des résultats

Mise en relation avec des utilisateurs finaux / cibles clients potentiels

Aide à la croissance des entreprises impliquées dans les projets

Réorientation des projets non financés sur d'autres guichets

Retrouvez vos contacts sur le site de l'ANR : <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/instruments-de-financement/>

